

Déclaration Du Royaume du Maroc

*Point 84. Rapport du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies
Et du raffermissement de l'ONU et l'Organisation*

New York, 14 octobre 2012.

Monsieur le Président,

La délégation marocaine tient tout d'abord ses vifs remerciements à Monsieur Jean-François ZINSO, Président du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies et du Raffermissement du rôle de l'Organisation, pour son rapport et son rôle au sein du Comité tenu du 19^{er} au 27^{er} Juin 2012.

La délégation marocaine souscrit aux déclarations faites au nom du Mouvement des Non-alignés et du Camp Africain, et notamment, en sa qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité.

Le Royaume du Maroc souscrit également aux déclarations faites au nom du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies et du Raffermissement de l'Organisation et ce qui a été adopté par le Comité. Nous sommes convaincus que la contribution pertinente que peut présenter le comité à travers l'examen des questions adoptées dans son présent ordre du jour. Nous espérons aussi multiplier les discussions et les contributions des Etats membres des Nations Unies afin d'arriver à des conclusions concrètes qui serviront à prendre des décisions sur les sujets en question.

Dans cette perspective, je tiens à réitérer l'importance d'une approche cohérente et intégrée des politiques de paix et de développement appliquées en vertu du chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Elles devraient être impécatives, qui s'appuient sur le dialogue et les voies de règlement pacifique, des différends et cela dans l'intérêt exclusif du monde. Il est également important de veiller à éviter les effets négatifs non seulement à l'égard des individus mais aussi des pays tiers. On soutient également l'importance des sanctions qui devraient être appliquées de manière ciblée, mais qu'elle devrait être gardée constante et ne pas être utilisée comme un moyen de la modifier ou de la révoquer. On appelle également à ce que les sanctions soient appliquées de manière ciblée et que les personnes affectées puissent faire entendre leur voix.

Dans ce cadre, nous encourageons les États à appuyer les modifications apportées au régime des sanctions imposées par le Conseil de Sécurité, via l'adoption des décisions qui permettent aux comités du Conseil de Sécurité, chargés du suivi des sanctions, d'adopter des mesures ciblées et de travailler avec les États membres dans le but de garantir que les sanctions ne soient pas appliquées de manière aveugle afin de respecter leurs engagements internationaux en la matière.

Monsieur le Président,

La délégation marocaine continue ses efforts pour promouvoir les Nations Unies relatives au règlement pacifique des différends et soutient, fermement, le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et la mise en œuvre des questions relatives au développement durable.

Le règlement pacifique des différends est l'un des principes fondamentaux du travail des Nations Unies, l'un de ses principaux objectifs. D'où l'importance de la Déclaration de Manille sur le Règlement Pacifique des Différends Internationaux, adoptée sur la base d'un texte établi par ce Comité, qui est devenu le fondement de laquelle une quarantaine d'Etats ont adhéré.

En ce qui concerne les méthodes de travail de ce Comité, nous sommes convaincus de l'importance de la mise en œuvre d'une responsabilité commune qui devrait stimuler une réflexion plus profonde sur les moyens de rendre le travail du Comité plus actif et plus efficace. Nous espérons que les principes traités à l'avenir en éviteront ainsi de se consacrer au travail nécessaire accordé aux différends.

Monsieur le Président,

S'agissant de la publication de l'Annuaire de la Cour des Nations Unies et du Répertoire de la Pratique du Conseil de Sécurité, la délégation indienne a une grande responsabilité. Elle a publié dans le passé deux éditions de ces deux ouvrages d'information et l'un des deux a été publié dans le Répertoire de la Pratique du Conseil de Sécurité. Ces deux ouvrages continueront d'être publiés et les deux éditions de ces deux ouvrages continueront d'être publiés. Les deux éditions de ces deux ouvrages continueront d'être publiés.

Je vous remercie de votre attention.